



7 février 2025

## Naloxone, boycott des États-Unis et école à la maison

### 3. La naloxone de plus en plus disponible dans les écoles



Photo: Jonathan Hayward Archives La Presse canadienne Une trousse de naloxone

Malgré que le gouvernement ne recommande pas officiellement sa distribution dans les écoles, la naloxone, cet antidote qui permet de renverser temporairement les surdoses d'opioïdes, est de plus en plus présente dans les établissements d'enseignement. En effet, 61% des écoles secondaires publiques pour lesquelles Le Devoir a pu obtenir des données ont une trousse disponible. Pour lire l'article du Devoir à ce sujet, [cliquez ici](#).

Des trousse de naloxone sont par ailleurs disponibles gratuitement en pharmacie. Cet antidote n'a pas d'effet nocif s'il est administré à quelqu'un qui paraît intoxiqué, mais qui ne l'est pas.

### 2. Annuler ou maintenir les voyages scolaires aux États-Unis?

En raison des menaces de tarifs douaniers provenant du gouvernement américain, des écoles se questionnent sur le maintien de voyages aux États-Unis prévus pendant l'année scolaire. Alors qu'une école a déjà [pris la décision d'annuler](#) et que certaines hésitent, d'autres [tiennent à aller de l'avant](#).

De son côté, le ministre de l'Éducation [invite les écoles à réfléchir](#) à la question : « Laissons les directions d'écoles, les parents, discuter de ça et prendre cette décision-là ensemble. (...) Mais se questionner et considérer la possibilité de ne pas y aller, je trouve ça normal ».

### *1. Des bris de service qui se transforment en école à la maison*

Bien que de nombreuses familles font le choix de scolariser leur enfant à la maison, certains doivent prendre cette décision par dépit car l'école n'est pas en mesure de scolariser l'élève.

« Concrètement, un élève est considéré comme en rupture de service au Québec lorsqu'il voit son temps de présence à l'école réduit, voire interrompu, parce que le réseau scolaire n'est pas en mesure de répondre à ses besoins particuliers. Il s'agit notamment d'élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et d'enfants ayant des troubles graves de comportement pour lesquels l'école ne dispose pas des ressources nécessaires pour être en mesure de leur enseigner à temps plein. » Des situations qui préoccupent les experts. Pour lire l'article du Devoir, [cliquez ici](#).